



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E97580

VALABLE JUSQU'AU

03/02/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/12/2018

15 000

Raison sociale : ISOLA PRO G

20 BIS AVENUE DES BONSHOMMES
95290 L'ISLE ADAMRegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 491 326 872

Téléphone : 01 34 69 66 91

Fax :

Portable : 06 49 93 04 67

Siret : 491 326 872 00042

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 359264 02 02

Site Internet : <http://www.isolapro-g.fr>E-mail : isolapro-g@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 42200414E

Responsabilité légale :

BIENVENU ALAIN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 42200414E

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	04/02/2025
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	04/02/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/03/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/02/2025
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Agenceur, Charpentier, Couvreur)	04/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/02/2025
o Fenêtres de toit	04/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/03/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	04/02/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/02/2025
o Isolation des combles perdus	04/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.